

Image not found or type unknown



Délai de rétractation : vente à domicile

Par **Perrin**, le **12/02/2009** à **03:34**

J'ai signé il y a 8 jours pour l'achat d'un système de chauffage après visite à domicile d'un vendeur. Cette vente était soumise à l'acceptation d'un organisme de crédit. Réponse positive. Or je souhaite me rétracter car les mensualités sont trop lourdes pour mon budget (crédit de 20000 euros). De plus, cette nouvelle mensualité me fait dépasser les 33% d'endettement. Puis-je encore annuler la vente ? Merci.

Par **gloran**, le **14/02/2009** à **00:07**

Bonjour,rnrnDans le cadre de la vente à domicile, vous avez 7 jours pour vous rétracter. Par lettre recommandée AR bien sûr. Au-delà, si un contrat a été signé alors vous êtes engagé.